

## Concours étudiant : Bordeaux Rosé, l'autre Rosé

*(Extraits de règlement)*

### Qui peut participer ?

Chaque Etudiant participant ne pourra être inscrit qu'au sein d'une seule équipe.

Une même équipe ne peut présenter qu'un seul dossier par catégorie, mais peut concourir à plusieurs catégories.

Dans le même établissement, plusieurs équipes d'étudiants peuvent participer au concours.

Le nombre d'étudiants dans chaque équipe n'est pas supérieur à deux. Un groupe d'étudiant plus large peut travailler sur le même dossier, par contre il ne peut y avoir plus de 2 représentants nommément désignés à l'équipe d'organisation.

Les 3 catégories sont les suivantes :

- La catégorie **marketing et communication**
- La catégorie **Arts Appliqués et Design**
- La catégorie **Mode**

### Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire de pré-inscription sur le site [www.planete-bordeaux.fr](http://www.planete-bordeaux.fr).

Après l'envoi de ce formulaire, vous recevrez confirmation de votre inscription par mail, ainsi qu'un numéro de dossier.

### Que faut-il rendre ?

Avant le 31 Mars, vous devez fournir les documents suivants :

-Un **justificatif d'appartenance à l'un des établissements participant au concours** (certificat de scolarité) pour chacun des membres de l'équipe.

-Le présent **règlement signé** par chacun des membres de l'équipe, et complété de la mention « bon pour accord »

-Le **dossier technique** de votre catégorie.

Les dossiers techniques ne doivent contenir aucun nom ou aucune indication sur l'école dans laquelle les participants sont inscrits. Seul le numéro de dossier doit y figurer, afin de garantir l'anonymat des dossiers présentés au jury.

### Le dossier technique «Marketing et Communication »

Le dossier technique doit présenter un ensemble de recommandations stratégiques dans les domaines du marketing et de la communication, autour de la problématique « Bordeaux Rosé, l'autre Rosé ».

Chaque dossier technique doit présenter au minimum :

- Une campagne médias (Affiche, clip, spot radio, bannière géante, etc.)  
ET/OU
- Une campagne d'actions terrain (street marketing, PLV, communication sauvage, buzz, flash mob, etc.)

Chaque action doit être justifiée et destinée aux jeunes. Elles doivent s'inscrire au mieux dans la problématique décrite dans l'article 2 du règlement.

La démarche stratégique doit être expliquée de manière claire et cohérente.

Les actions menées devront impérativement respecter la contrainte juridique, et notamment la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite loi Evin.

Les participants peuvent réaliser l'ensemble de l'action décrite dans le dossier ou seulement une partie. Chaque action doit être développée de manière précise et concrète.

### Le dossier technique Arts Appliqués/Design

Le dossier technique doit présenter une représentation artistique et/ou design du « Bordeaux Rosé, l'autre Rosé. »

Il doit contenir au minimum les éléments suivants :

- l'œuvre elle-même si possible, ou une représentation de celle-ci au moyen de photos, schémas, vidéos, reproductions numériques, maquettes, etc.
- Une fiche descriptive de l'œuvre
- Un document justifiant la cohérence de l'œuvre avec la problématique décrite dans l'article 2 du règlement

### Le dossier technique « mode »

Le dossier technique doit présenter un vêtement « Bordeaux Rosé l'autre Rosé », soit en lien direct avec le monde du vin (tenue de sommelier, de serveur, etc.) soit une représentation artistique symbolique du « Bordeaux Rosé l'autre Rosé ».

Il doit contenir au minimum les éléments suivants :

- Une représentation de l'œuvre au moyen de photos, schémas, vidéos, reproductions numérique, maquettes, échantillons de matière, etc.
- Une fiche descriptive de l'œuvre présentant ses caractéristiques techniques.
- Un document justifiant la cohérence de l'œuvre avec la problématique décrite dans l'article 2 du règlement.

## Evaluation

Les dossiers seront évalués selon les critères suivants :

- Concordance du projet avec la problématique ..... 25 %
- Qualité technique du projet .....25 %
- Originalité .....20%
- Cohérence générale du projet.....20%
- Présentation générale du projet .....10%

## Calendrier du concours

**16 Janvier 2012** : Ouverture du concours

**31 Mars 2012** : Date limite de remise des dossiers

Le Jury Technique de Présélection procède à l'étude des dossiers, et prévient les nominés que leur dossier a été retenu.

Les participants nominés peuvent alors préparer un complément de dossier.

**11 Mai** : date limite de remise des compléments de dossier

**Deuxième quinzaine de mai** : Vote du jury et soirée de remise des prix

## Les prix

Le concours est doté des prix suivants :

- **1 chèque de 500€** (cinq cent euros) net pour chaque équipe gagnante
- **1 lot de 12 bouteilles** pour chacune des 9 équipes nominées
- **1 lot de 6 magnums** sera offert à chacun des 3 binômes « coup de cœur ».

**Bon courage, et bonne chance à tous !**